

et, mieux encore, du registre que Basset a préparé des "Minutes du tabellionnage de Montréal," en 1674. D'ailleurs, les fouilles systématiques qui ont été pratiquées depuis trois ans dans les archives du séminaire de Montréal, ainsi que dans celles du palais de justice de la même ville, n'ont démontré l'existence d'aucun document notarié antérieur à 1648.

Avant de passer à la nomenclature des premiers actes et contrats de la métropole, nous demandons la permission de donner quelques brefs renseignements sur chaque tabellion.

Jean de Saint-Père.

Né à Dormelles, en Gatinois (département de Seine-et-Marne), vers 1618, de Saint-Père semble être venu à Montréal en 1643 avec Louis Dailleboust.¹

Le 25 septembre 1651, il épousa, à Montréal, Mathurine Godé, fille du vieux menuisier Nicolas Godé. De cette union naquirent deux enfants: un fils qui se noya à l'âge de sept ans et une fille qui épousa Pierre Le Gardeur de Repentigny. M. de Saint-Père était syndic de la communauté des habitants de Villemarie en 1651 et, trois ans plus tard, il fut nommé "receveur des aumônes qui seraient faites en faveur de la construction de l'église projetée de Montréal."

Cet excellent colon dont les annales font des éloges fut tué par les Iroquois, le 25 octobre 1657, en même temps que son beau-père et un serviteur nommé Jacques Nail ou Noel.²

Comme greffier et notaire, M. de Saint-Père a pratiqué d'une façon intermittente de 1648 à 1657. Entre ces années, il a des actes datés de janvier 1648 à juillet 1651, puis du 10 avril 1655 jusqu'à son assassinat, . . . et même après sa mort! ainsi qu'on le verra en note, à la suite de l'acte du 31 décembre 1657.

Le nombre de ses actes s'élève à 35 dont un au bas d'un acte de Closse.

A peu d'exceptions près, lorsque M. de Maisonneuve figure dans un acte de Saint-Père ou de Closse, c'est le gouverneur qui rédige et écrit l'acte.

Était-ce parce que notre fondateur aimait à se mêler aux moindres détails de son administration ou bien parce qu'ayant plus de loisirs que ses subalternes, il leur évitait des tâches pour lesquelles ils n'étaient certainement pas aussi habiles que lui?

L'écriture de M. de Saint-Père est plutôt maladroite si l'on peut ainsi s'exprimer. Il en est de même de son orthographe et de sa rédaction. On sent que son métier n'est pas de noircir du papier.

¹ Mem. Soc. Roy., *Les Colons de Montréal, 1642-1667*, 1913, p. 7.

² Mem. Soc. Roy., *Colons de Montréal . . .* 1913, Nos. 15, 37, 293.